

AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_10-DE
Reçu le 15/04/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10 – FINANCES – ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE
PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT DU POLE EDUCATIF ET
CULTUREL

Séance Publique Ordinaire du 8 AVRIL 2025
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Grégory PETITJEAN à M. Michel LOBACCARO, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à M. Roger ROUX, Maire,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI, M. PASQUINI Julien.

QUORUM : 14
PRESENTS : 21
VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Alexandra CANAL

Date de convocation de séance : 1^{er} avril 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_10-DE
Reçu le 15/04/2025



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

**X – FINANCES – ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME
ET DE CREDITS DE PAIEMENT DU POLE EDUCATIF ET CULTUREL**

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 1^{er} avril 2025,
Vu le budget primitif 2025,

Considérant que la réglementation budgétaire permet de mettre en œuvre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Considérant que cette pratique budgétaire est particulièrement adaptée aux importantes opérations d'investissement se déroulant sur plusieurs exercices,

Considérant que cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice,

Considérant que par délibération municipale n°07 du 09 avril 2024, il a été décidé la création d'une APCP pour la création d'un pôle éducatif et culturel constitué d'une école élémentaire, d'une crèche, d'une médiathèque et d'un parking,

Considérant que l'exécution des crédits de paiement en 2024 s'est établie à la somme de 691 679,41€,

Considérant que le montant du programme a été actualisé et qu'il convient d'augmenter le montant de l'AP de 19 100 000 € à 20 764 000 € et d'actualiser les crédits de paiement des années 2025, 2026 et 2027, comme présenté ci-dessous :

	N° d'AP	Montant de l'AP	2024 CP et réalisés	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Délibération n°07 du 09/04/ 2024	2023/01	19 100 000 €	1 502 240 €	7 651 200 €	8 990 160 €	956 400 €
Révision n°1 Délibération n° du 08/04/2025	2023/01	20 764 000 €	691 679,41 €	4 000 000 €	12 900 000 €	3 172 320,59 €

AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_10-DE
Reçu le 15/04/2025



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- MODIFIE la délibération municipale n°07 du 09 avril 2024, en augmentant le montant de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement du pôle éducatif et culturel (AP) de 19 100 000 € à 20 764 000 € et d'actualiser les crédits de paiement des années 2025, 2026 et 2027, selon le tableau susvisé,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces liées à la présente affaire.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_10-DE
Reçu le 15/04/2025

